

## Ordre du jour

336 m au 21

P. B. au B. G. cl



Ch. fieret. Le Conseil éprouve le besoin de vous manifester la satisfaction qu'il a ressentie lors de la réunion générale qui vient d'avoir lieu en mémoire des journées de novembre 1831. Cette immense réunion de frères tous animés de la même pensée, écoutant dans un religieux recueillement l'expression des regrets fraternelles inspirés à quelques uns d'entre eux par le souvenir de ces memorables événements a pénétré notre ame d'une grande joie. Nous avons été confirmés dans la pensée que la fraternité n'avait pas cessé d'exercer son empire dans notre belle institution et nous nous sommes persuadés plus que jamais que le moyen de répandre et de faire fructifier dans les coeurs cette sublime maxime c'était de renouveler souvent ces grandes réunions. Cela aura de plus l'avantage incontestable de fournir à tous les frères les occasions de faire connaître les pensées qui les animent et à l'administration la possibilité de faire comprendre les questions qui n'auraient pas été suffisamment expliquées par les ordres du jour. Il résultera de ces assemblées une grande diffusion de lumières et par conséquent un progrès certain vers le noble but que nous nous proposons.

---

A propos de l'anniversaire de novembre nous rappelons au B. gel que la réunion était obligatoire. Conséquemment on a du compter pour le paiement de la salle sur la présence de tous les membres et d'après ce compte on avait fixé la rétribution personnelle à cinq centimes. L'absence de quelques membres ne peut rien changer à ces dispositions aussi invitons nous les ateliers qui n'ont pas fait le versement de cinq centimes par membres à le faire ce mois-ci pour que nous entrons dans les avances que nous avons été obligés de faire. Il est bien entendu que ceux qui n'assistaient pas à la réunion doivent contribuer comme les autres.

---

Les ateliers qui n'ont pas assez reçu de cartes d'indication devront en réclamer aux correspondants qui leur remettra ce qui leur manque.

---

Ayant nos comptes à rendre et plusieurs sommes à payer nous réclamons aux ateliers le versement des sommes arriérées et les 20 centimes du mois courant

---

Comme nous avons remarqué qu'il y avait dans le projet d'acte d'association qui vous a été lu à la réunion générale du 26 g. le dernier quelques défauts d'arrangement dans la rédaction nous avons voulu avoir de le faire imprimer et de vous le soumettre l'examiner attentivement, coordonner ce qui ne s'alliait pas parfaitement, enfin y faire dans la forme, non dans l'esprit, les changemens que nous avons jugé convenable pour en faire une œuvre parfaite sous tous les rapports. Cela nous force à en renvoyer l'envoi à une réunion spéciale qui aura lieu incessamment.